

Affaire suivie par : Coralie DUBOIS
Téléphone : 04 67 61 63 59
Mél : coralie.dubois@herault.gouv.fr

Montpellier, le 26 NOV. 2020

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020-I-1566

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans la commune de Villeneuve-lès-Maguelone, commune de 1000 hab. et plus dans lesquelles deux listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal (Art. L19 VI du code électoral),

Le préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

VU les décrets portant convocation des élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019-I-025 du 9 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Montpellier de moins de 1000 habitants (Art. L19 IV du code électoral), de 1000 habitants et plus dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal (Art.L19 VII 1° du code électoral), de 1000 habitants et plus dans lesquelles il est impossible de constituer une commission complète selon les règles prévues (Art.L19 VII 2° du code électoral) ;

Considérant qu'il convient de nommer les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition du Sous-Préfet, directeur de cabinet de la Préfecture de l'Hérault ;

ARRÊTE :

Article 1er : L'arrêté préfectoral n°2019-I-025 du 9 janvier 2019 susvisé est abrogé.

Article 2 : Pour la commune de Villeneuve-lès-Maguelone, sont désignés, pour trois ans, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales les personnes suivantes :

Liste : Choisir et agir Ensemble pour Villeneuve	
Titulaires :	Suppléants :
Sonia RICHOU	Serge DESSEIGNE
Marie NAVIO	Thierry BEC
Caroline CHARBONNIER	Marielle GROLIER

Liste : Villeneuve, l'avenir avec nous

Titulaires :	Suppléants :
Danielle MARES	Patrick POITEVIN
Annie CREGUT	Noël SEGURA

Article 3 : Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture, et le maire de la commune de Villeneuve-lès-Maguelone, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet


Richard SMITH